



Les congédiements et licenciements avant la fin des contrats de travail se comptent par dizaines en Estrie, notamment à Sherbrooke, selon Jasmin Chabot, coordonnateur de l'organisme sherbrookoïse Actions interculturelles. UNSPLASH

III LE DEVOIR EN ESTRIE

Des travailleurs dans les limbes de l'immigration

Des travailleurs pourtant invités au Canada se retrouvent dans un cul-de-sac administratif

JEAN-LOUIS BORDELEAU
INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
À SHERBROOKE
LE DEVOIR

De plus en plus d'immigrants invités au Canada sur un contrat de travail de deux ou trois ans se retrouvent sans emploi à cause du ralentissement économique. Ils sont nombreux à alors plonger dans la misère, coincés entre un permis de travail invalide et un plan d'immigration anéanti.

Mohammed est sans travail depuis trois mois. On l'avait invité en octobre dernier à travailler « temporairement » dans une manufacture de l'Estrie. L'employeur lui avait fourni un permis de travail fermé accompagné d'une promesse de salaire durant deux ans. Or, quelques semaines plus tard, on l'a congédié. Son rêve canadien s'est depuis transformé en cauchemar. Nous utilisons un prénom fictif pour ne pas nuire à ses chances de retrouver du travail.

« Ça se passait bien, les premiers jours... » raconte au *Devoir* le Tunisien d'origine, visiblement démoralisé.

La manufacture qui l'accueille le place au poste convenu dans le contrat. Mais on le relègue bien vite aux tâches de journalier. Le salaire est plus faible que celui initialement promis ; la tâche, plus éreintante. Coincé dans un permis de travail fermé qui l'empêche de travailler pour une autre entreprise, il plie l'échine. « Je donne alors mon 200 % pour obtenir et garder mon poste », explique Mohammed, conscient du peu de force de négociation qu'il possède vis-à-vis d'un employeur à qui il doit sa présence même au Canada.

Le peu de considération de ses supérieurs s'amenuise au point où, à peine quatre mois après le début de son contrat, on le congédie. Une des raisons données : « problème d'intégration ». Impossible pour lui de rebondir ailleurs dans la société québécoise, car le nom de cet employeur est inscrit noir sur blanc sur son permis de travail. « Je ne croyais pas qu'ils allaient faire ça », souffle-t-il. « Ce jour-là, je suis tombé dans une dépression totale. Je sais plus où aller. »

Ses options se réduisent à peu de choses. Ou bien il repart vers sa Tunisie natale, là où il a « tout quitté » et n'a plus rien. Ou bien il demande un nouveau permis de travail, ce qui peut prendre des mois. Ou bien il travaille au noir, une chose qu'il ne peut se résoudre à faire. Pour l'instant, il touche à peine 800 \$ par mois en assurance-emploi. « Avoir su, je ne serais pas venu au Canada. »

D'autant plus grave, il affirme avoir été harcelé par des patrons. Le

Avoir su, je ne serais pas venu au Canada

MOHAMMED



De décembre à mars, on a traité 22 cas de mise à pied. Et ça, c'est juste ceux qui sont venus nous voir. [...] J'ai même eu un cas où le licenciement a été déclaré le premier jour du travail ! Certains sont à l'aéroport et on n'est même pas venu les chercher.

JASMIN CHABOT



Je ne pense pas que cette province fonctionne pour nous. J'ai perdu mon emploi. Ensuite, le français est très compliqué.

SOPHIA



Ce reportage bénéficie du soutien de l'Initiative de journalisme local, financée par le gouvernement du Canada.

Canada

syndicat local le défend, a pu confirmer *Le Devoir*, mais Mohammed entretient peu d'espoir. « Ça peut prendre un à deux ans pour avoir un arbitre », soupèse le travailleur. « Je vais rester un ou deux ans au Canada pour avoir mes droits ? »

Victimes des cycles économiques

Les congédiements et licenciements avant la fin des contrats de travail se multiplient depuis le début de l'année, affirme Jasmin Chabot, coordonnateur à l'organisme sherbrookoïse Actions interculturelles. De cas rares repérés l'an dernier, il dit maintenant en compter des dizaines dans sa région. « De décembre à mars, on a traité 22 cas [...]. Et ça, c'est juste ceux qui sont venus nous voir. [...] J'ai même eu un cas où le licenciement a été déclaré le premier jour du travail ! Certains sont à l'aéroport et on n'est même pas venu les chercher. »

Si une entreprise doit réduire son nombre d'employés, ce sont les immigrants temporaires qui partent en premier, observe-t-il. « Avec le temps et l'expérience, on voit les dynamiques évoluer. Au début, c'était les travailleurs dans l'aménagement paysager qui venaient nous voir pour un congédiement. Après, les manufactures, parce qu'il y a moins de commandes, puis les soudeurs, parce qu'il y a moins de mises en chantier. »

Ce ralentissement frappe maintenant le secteur informatique et les travailleurs comme Sophia, une informaticienne originaire d'Asie du Sud-Est. Nous utilisons ici aussi un prénom fictif pour ne pas nuire à ses chances de retrouver du travail. C'est au milieu de boîtes de déménagement dans son appartement de Sherbrooke que *Le Devoir* l'a rencontrée. Elle n'a plus d'autre option que de quitter le Québec, faute de permis de travail valide. « Les factures n'arrêtent pas même si le travail arrête », explique la mère de famille.

Tout allait bien depuis son arrivée en octobre 2022. « J'ai toujours fait mes statistiques, je remplis mes objectifs », dit-elle. Les premiers nuages noirs sont apparus en automne dernier, lorsque son employeur a commencé à licencier certains collègues. Puis, il y a quelques semaines, un imbroglio avec ses supérieurs a précipité les choses. Le couperet est tombé sur son poste et, sans pouvoir changer légalement d'employeur, elle se retrouve dans le même cul-de-sac administratif que Mohammed.

« Je ne pense pas que cette province fonctionne pour nous. J'ai perdu mon emploi. Ensuite, le français est très compliqué », explique-t-elle en anglais, alors qu'elle s'appête à partir pour le ciel rempli de promesse de l'Alberta. « Il n'y a vraiment pas d'assurance. Mais j'espère qu'il y aura plus de possibilités. »

La taxe empoisonnée

ALAIN MCKENNA



Parfois, une taxe en cache une autre. La volonté du gouvernement Trudeau d'imposer plus durement le gain en capital d'une minorité de particuliers et d'entreprises a monopolisé l'attention la semaine dernière. Mais une autre taxe qu'on a vite oubliée pourrait avoir une incidence beaucoup plus grande sur l'économie du pays.

« Le gouvernement va de l'avant avec son plan de mettre en place sa taxe sur les services numériques », a déclaré durant la présentation de son budget pour l'exercice financier 2024-2025 la ministre fédérale des Finances, Chrystia Freeland. « Face aux délais incessants dans la mise en place d'un traité international et multilatéral, le Canada ne peut plus se permettre d'attendre. »

La taxe sur les services numériques a été détaillée l'an dernier. Elle a été confirmée la semaine dernière. Elle s'élève à 3 % des revenus générés au Canada par des entreprises qui offrent des services en ligne de place de marché, qui vendent de la publicité en ligne, qui sont propriétaires d'un réseau social ou qui négocient des données d'utilisation récoltées sur l'une ou l'autre de ces plateformes.

Les entreprises assujetties sont celles dont les revenus mondiaux dépassent 1,1 milliard de dollars et dont au moins 20 millions de ces revenus proviennent du Canada. Cette taxe devrait permettre au Trésor fédéral de s'enrichir de 6 milliards au cours des cinq prochaines années — et peut-être plus, étant donné qu'elle est rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

Ottawa a formulé sa loi pour s'attaquer très précisément aux géants américains du numérique : Alphabet (la société mère de Google), Amazon, Apple et Meta. Elle risque de toucher quand même d'autres entreprises, comme Airbnb, DoorDash, Expedia, etc.

Jusque dans vos poches ?

La taxe est présentée par le gouvernement comme un moyen de rapatrier au pays des revenus qui fuient vers d'autres pays en raison du modèle sans frontières et fiscalement inégalitaire de l'économie numérique : une multinationale qui établit son siège social dans un pays où l'impôt des entreprises est au plus bas jouira d'un avantage certain sur ses rivaux.

Cette taxe canadienne, d'ailleurs, est le résultat de l'impuissance de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à accoucher d'une solution plus globale, qui impliquerait des pays autres que le Canada. Évidemment, tous les membres de l'OCDE ne sont pas perdants au jeu de l'économie numérique. Les États-Unis, l'Irlande et les Pays-Bas, pour n'en nommer que trois, ont intérêt à ce que les choses restent comme elles sont.

Bref, pour financer une hausse des dépenses à venir de son gouvernement, Chrystia Freeland a décidé de lâcher le troupeau et envoie le Canada en decoudre en solitaire avec des entreprises qui, elles l'ont déjà prouvé dans la dernière année, n'ont pas peur des menaces gouvernementales.

La Loi sur les nouvelles en ligne l'a bien démontré : si les conditions du marché leur sont défavorables, ces entreprises sont prêtes à tout simplement partir. Meta l'a fait ; pas Alphabet.

Cette fois-ci, personne ne s'en va nulle part, mais, comme le redoute la Chambre de commerce du Canada, on peut imaginer que ceux qui vont véritablement payer cette taxe de 3 % seront... les entreprises et les consommateurs canadiens qui font affaire avec les géants du numérique. « Votre prochain achat en ligne, votre prochain repas livré, vos prochaines vacances risquent de vous coûter plus cher » en raison de cette nouvelle taxe, avertit-elle sur le ton de l'épouvante.

Elle n'a pas tout à fait tort : la France a adopté sa propre taxe de 3 % sur le numérique il y a cinq ans. Comme le Canada, l'Hexagone s'est lancé seul, ses partenaires de l'Union européenne préférant temporiser. Le résultat : le prix des services numériques offerts en France a monté d'un pourcentage équivalant à la taxe imposée par le gouvernement français. Il n'y a pas lieu d'imaginer que la situation sera différente au Canada au cours des prochains mois.

Les États-Unis pourraient mordre

Il y a pire encore. Pour deux raisons. D'abord, les États-Unis ont déjà fait connaître leur mécontentement face à cette taxe toute canadienne qui semble principalement viser des entreprises états-unienues. Ensuite, il y a l'Accord Canada-États-Unis-Mexique — l'ACEUM pour les intimes. Cet accord de libre-échange, entré en vigueur en 2020, est à renégocier au plus tard en 2026. Après ça, il sera bon pour les 16 années suivantes.

Imaginez comment cela va se passer autour de la table des négociations lorsque les négociateurs américains accueilleront leurs homologues canadiens... Pis encore, imaginez ce que dira le président américain de cette taxe, et comment il voudra renégocier son partenariat avec le Canada, si ce président s'appelle... Donald Trump.

Il serait surprenant que Chrystia Freeland ne soit pas consciente du risque que comporte sa nouvelle taxe. Après tout, c'est elle qui a piloté les négociations qui ont mené à l'ACEUM. Elle fait également partie des gens qui, à Ottawa, se préparent déjà à la renégocier dans deux ans.

Pourquoi adopter une loi qui risque de nuire aux négociations ? Peut-être que M^{me} Freeland, consciente de l'impopularité de son gouvernement, a décidé de laisser un cadeau à son éventuel successeur, s'il advenait, comme l'indiquent les sondages ces jours-ci, que les conservateurs s'emparent du pouvoir à l'automne 2025...

Un cadeau empoisonné de 6 milliards de dollars.